

**MUESPACH-LE-HAUT**

**Bulletin  
d'informations  
communales**

**Décembre 2016**





*Le maire, les adjoints,  
les conseillers municipaux  
et le personnel communal  
vous souhaitent à tous  
de très bonnes fêtes de fin d'année  
et une excellente année 2017,  
riche en petits et grands bonheurs.*

Chers Muespachois,  
Chères Muespachaises du Haut

En cette fin d'année 2016 nous arrivons à mi-mandat communal, le mandat intercommunal arrive, quant à lui, à terme au 31 décembre du fait de la disparition de la Communauté de Communes Ill et Gersbach.

Je continuerai, avec mon conseil municipal à gérer la commune jusqu'aux élections de mars 2020. À l'intercommunal, je serais un simple délégué parmi les 89 qui représentent les 64 communes de l'intercommunalité réunie et ses 47 568 habitants (décompte au 1<sup>er</sup> janvier 2015).

La nouvelle intercommunalité qui devrait s'appeler Intercommunalité Sundgau aura son siège à Altkirch. Tous les paiements relatifs à l'intercommunalité se feront donc à la perception d'Altkirch à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017. Le percepteur de Ferrette continuera à percevoir tous les paiements relatifs à la commune. Il paraît que cela sera plus simple, à chacune et chacun de juger en son âme et conscience...

Les taxes intercommunales seront lissées sur 10 années, ce qui veut dire que nos taxes, qui sont très basses seront ajustées tous les ans vers le haut afin d'atteindre une taxe moyenne qui devrait se situer entre 6,50 et 7,00 % pour la taxe d'habitation (TH). Ceci à régime constant, ce qui n'est pas garanti à l'avance.

Pour l'année 2017, nous aurons un grand projet ; la transformation du presbytère construit en 1892 en mairie et siège du Conseil de Fabrique de l'Église.

A cette date, nous étions allemands et donc les trois départements d'Alsace et de la Moselle ont gardé une grande partie des modalités d'application de la religion d'avant 1871.

Le permis de démolir du garage a été accordé, le permis de transformation pourra, on l'espère, être déposé avant le 31 décembre et les travaux auront lieu pendant l'année à venir, une occupation des locaux pour la fin de l'année, au plus tard, est prévue.

Du 19 janvier au 18 février aura lieu, chez nous, le recensement de la population. Ce recensement a lieu tous les cinq ans et deux agents recenseurs vous rendront visite pendant cette période.

Le lotissement du Rabhebel devrait démarrer début 2017, le permis de lotir du Vergers II a été accordé mais ne devrait se faire qu'une fois celui du Rabhebel achevé. Dans les deux cas, c'est le lotisseur SOVIA qui gère les projets.

Au mois de mai, nous organiserons notre Journée Citoyenne. Dès le mois de février, nous provoquerons les premières réunions pour fixer les projets à réaliser, mais surtout pour faire le recensement des bénévoles qui veulent bien se mobiliser pour l'intérêt général pendant une journée.



2017 sera donc une année chargée :

- Restructuration de l'intercommunalité,
- Election présidentielle, suivie des élections législatives.

Le 15 janvier aura lieu la traditionnelle réception du Nouvel An, à partir de 10 heures dans la salle polyvalente.

Je vous souhaite bon courage, surtout la santé.

Que vive 2017 dans la paix et la sérénité.

Votre Maire  
André BOHRER

## Séance du 29 août 2016

### ► Urbanisme

#### Certificats d'urbanisme :

- Informatif, déposé par maître Jean-Jacques JEHL, notaire à Saint-Louis pour la vente des parcelles bâties cadastrées section 3 n° 249, 250, 251 et 252, 13 rue de la vallée d'une contenance de 671 m<sup>2</sup> : terrain situé en zone UB. Il est rappelé que les parcelles cadastrées section 3 n° 249 et 252 serviront d'assise à la future voirie.
- Informatif, déposé par maître Jean-Paul BROM, notaire à Hegenheim pour la vente des parcelles non bâtie cadastrées section 2 n° 410, 147/36, 148/36, 60A, 60B et 149/35 et section 3 n° 2, Rabhebel, d'une contenance de 28 358 m<sup>2</sup> : terrain situé en zone AUa1.

#### Déclarations d'intention d'aliéner :

- Déposée par maître Jean-Jacques JEHL, notaire à Saint-Louis, pour la vente des parcelles bâties cadastrées section 3 n° 249, 250, 251 et 252, d'une contenance de 671 m<sup>2</sup> appartenant à madame Françoise SEGAUD, domiciliée 13 rue de la vallée à madame Christelle ROBERT, domiciliée 28 rue du docteur Schweitzer à Saint-Louis : la commune ne fera pas usage de son droit de préemption urbain. Il est rappelé que les parcelles cadastrées section 3 n° 249 et 252 serviront d'assise à la future voirie.

#### Déclarations préalables :

- Déposée par monsieur Roger NIEMIEC, domicilié 4a rue de Delle à Muespach-le-Haut, pour la mise en place d'une clôture : avis favorable.
- Déposée par monsieur Freddy TSCHUDIN, domicilié 15 rue des noyers à Muespach-le-Haut, pour la mise d'une véranda : avis favorable.
- Déposée par madame Régine GERARD, domiciliée 19 rue des noyers à Muespach-le-Haut, pour la mise en place d'une clôture : avis favorable.
- Déposée par monsieur Patrice LOBMEYER, domicilié 30 rue de Bâle à Muespach-le-Haut, pour un changement de couverture et un ravalement de façades : avis favorable.

#### Permis de construire.

- Déposé par l'EARL des prés, domicilié 32 rue des prés à Muespach-le-Haut, pour la construction d'un local d'hébergement : avis favorable. La problématique du raccordement du nouveau bâtiment au réseau d'adduction d'eau est posée. Il est cependant rappelé qu'il s'agit d'une compétence de la communauté de communes Ill et Gersbach.

#### Permis de lotir :

- Déposé par la société SOVIA domicilié 10 place du capitaine Dreyfus à Colmar pour la réalisation de la deuxième tranche du lotissement des vergers. Le dossier est présenté par monsieur Fernand WIEDER, président de la commission d'urbanisme : avis favorable.

### ► Fusion des communautés de communes : point sur le dossier

Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil que la loi sur la nouvelle organisation territoriale a suscité beaucoup de débats, particulièrement pour ce qui concerne le périmètre de la nouvelle collectivité. Il indique que le préfet, par son arrêté du 5 juin 2016, a acté la fusion des communautés de communes d'Altkirch, Ill et Gersbach, du Jura Alsacien, du secteur d'Illfurth et la vallée de Hundsbach.

L'objectif des prochaines réunions des présidents de communautés de communes sera d'harmoniser et de définir les différentes compétences.

En ce qui concerne la composition de ce futur conseil communautaire, monsieur le maire indique que l'arrêté préfectoral portant fusion des communautés de communes prévoyait la possibilité de faire jouer un accord local, dérogatoire au droit commun, qui aurait permis de désigner 12 délégués supplémentaires, soit 100 délégués au lieu des 88 prévus par la loi.

Il indique que la position des présidents de communautés de communes est de maintenir les règles du droit commun.

## ► Désignation de deux représentants auprès de l'association de gestion de la salle polyvalente

Monsieur le maire rappelle que deux nouvelles associations ont vu le jour à Muespach-le-Haut. Il s'agit de l'association des donneurs de sang et du club bouliste. Il rappelle que les statuts de l'association de gestion prévoient que « *le nombre de conseillers municipaux doit être, lorsque cela est possible, équivalent au nombre des représentants des associations locales* ».

Il convient donc de désigner deux nouveaux représentants communaux auprès de l'association de gestion de la salle polyvalente.

Le conseil municipal désigne mesdames Francine GUTZWILLER et Isabelle MONCHALIN en qualité de représentantes de la commune au sein de l'association de gestion de la salle polyvalente.

## ► Fusion des corps locaux des Sapeurs-Pompiers de Muespach et Muespach-le-Haut : Mise en place d'une convention d'occupation des locaux communaux avec le SDIS

Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil que la fusion des corps locaux des sapeurs-pompiers de Muespach et Muespach-le-Haut semble actée alors que la commune de Muespach-le-Haut n'a toujours pas été destinataire de la notification officielle de cette fusion. Il indique que cette nouvelle unité serait basée à Muespach-le-Haut, dans les locaux mis à la disposition, en 2001, du corps local des sapeurs-pompiers de Muespach-le-Haut.

Monsieur le maire propose de profiter de cette fusion pour mettre en place une convention d'occupation des locaux par le SDIS. Pour mémoire, il rappelle que le garage attribué aux sapeurs-pompiers représente une surface de 148,08 m<sup>2</sup> et le bureau 19,55 m<sup>2</sup> soit au total 167,63 m<sup>2</sup>. L'objet de cette convention sera de définir la participation financière du SDIS à l'entretien et l'utilisation de ce local communal, particulièrement en ce qui concerne les charges relatives à l'électricité, au chauffage et à l'eau.

Le conseil municipal approuve la mise en place de cette convention.

## ► Divers

- Monsieur Philippe BOEGLIN demande si la réparation du pont de la rue du ruisseau est programmée. Il est répondu que l'agent communal se charge de cette remise en état.
- Madame Fabienne REY indique qu'elle a été appelée samedi par les locataires de la salle polyvalente pour un problème de gaz et d'électricité. L'agent communal contacté à son tour, est intervenu rapidement et elle souhaite le remercier.
- Madame Denise SCHERMESSER fait un bilan financier de la journée citoyenne 2016 et signale que le coût de cette opération s'est élevé à 8 918,82 €, représentant l'achat de tout le matériel nécessaire aux travaux ; peinture pour les passages piétons, dalle pour l'aire de jeux, couvertines pour le cimetière ainsi que le sable, le béton et le petit matériel. Monsieur le maire indique que si les travaux réalisés pendant cette journée avaient été commandés à des entreprises, ce coût aurait été bien plus important.
- Monsieur Stéphane NIGLIS évoque la journée citoyenne 2017 et propose certains travaux, comme le nettoyage du blockhaus.
- Monsieur Pascal HATSTAT signale que les sapins du Kohlweg auraient besoin d'être taillés. Monsieur le maire rappelle qu'il s'agit de plantations privées.
- Monsieur le maire indique que nos amis de Benquet viendront en Alsace en 2019 pour le 80<sup>e</sup> anniversaire de l'évacuation.



## Séance du 3 octobre 2016

### ► Urbanisme

#### Certificats d'urbanisme :

- Informatif, déposé par maître Alain WALD, notaire à Huningue, pour les parcelles bâties cadastrées section 3 n° 308, 309 et 310, 8 rue de Bâle d'une contenance de 1 346 m<sup>2</sup> : terrain bâti situé en zone UB. Il est rappelé que les parcelles cadastrées section 3 n° 308 et 310 serviront d'assise à la future voirie.
- Informatif, déposé par maître Fabienne GROSS GAESSLER, notaire à Saint-Louis, pour les parcelles bâties cadastrées section 3 n° 347, 380 et 383, 26 rue de la vallée : terrain bâti situé en zone Ub.
- Informatif, déposé par monsieur Roland KETTERLIN, domicilié 5 rue de l'église à Kapellen pour les parcelles non bâties cadastrées section 2 n° 265 : terrain non bâti situé en zone Ub.

#### Déclarations d'intention d'aliéner :

- Déposée par maître Fabienne GROSS-GAESSLER, notaire à Saint-Louis, pour la vente des parcelles bâties cadastrées section 3 n° 347, 380 et 383, appartenant au 26 rue de la vallée, appartenant à monsieur Guy KLENE, domicilié 26 rue de la vallée à monsieur Emeric HALLEY DES FONTAINES et madame Marie BRUNNER, domiciliés 15 avenue de Souprosse à Hagenthal-le-Bas : la commune ne fera pas usage de son droit de préemption urbain.
- Déposée par maître Catherine BAEUMLIN-ANDELFINGER, notaire à Altkirch, pour la vente de la parcelle bâtie cadastrée section 2 n° 21, 5 rue du bélier appartenant à monsieur Ernest STURCHLER, domicilié 5 rue du bélier à madame Angela AUCHTER, domiciliée 5 rue du bélier à Muespach-le-Haut : la commune ne fera pas usage de son droit de préemption urbain.

#### Déclarations préalables :

- Déposée par monsieur Thierry HEMMERLIN, domicilié 1 rue des jardiniers à Muespach-le-Haut, pour la mise en place d'une piscine avec pergola : avis favorable.
- Déposée par monsieur Christophe SCHILLIG, domicilié 2 rue du bélier à Muespach-le-Haut, pour la

construction d'un garage : avis favorable.

#### Permis de démolir :

- Déposé par la commune de Muespach-le-Haut pour la démolition du garage du presbytère : avis favorable.

### ► Vente de terrain

Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil que dans le cadre de la création du lotissement du Rabhebel, la société SOVIA de Colmar, maître d'œuvre de l'opération, souhaitait acquérir la parcelle cadastrée section 2 numéro 410 d'une contenance de 4 029 m<sup>2</sup>.

Cette cession avait été formalisée par la signature d'une promesse de vente, autorisée par le conseil municipal par délibération du 26 janvier 2015, au prix de vente de 5 500 € par are soit 221 595 €.

Le permis de lotir de cette opération ayant été obtenu le 23 juin 2016, la société Sovia souhaite à présent acquérir cette parcelle.

Il indique que l'acte authentique sera rédigé en l'étude de maître Jean-Paul BROM, notaire à Hegenheim et sollicite du conseil l'autorisation de signer cet acte de vente.

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer l'acte authentique à intervenir.

### ► Mise en place d'une structure de jeu à l'école maternelle

Monsieur le maire indique aux membres du conseil que la commune de Muespach nous a fait parvenir une demande de mise en place d'une structure de jeu dans la cour de l'école maternelle. Le montant de ce programme est estimé à 15 504 € hors taxes.

Monsieur le maire de Muespach sollicite notre avis sur ce programme.

Monsieur le maire indique qu'il n'y voit pas d'objections mais précise cependant que la commune de Muespach-le-Haut n'inscrira cette dépense que sur le budget primitif 2017.

Le conseil émet un avis favorable à la réalisation de ce projet.

# Les travaux du conseil municipal

## ► École élémentaire : mise en sécurité

Monsieur le maire indique que l'État a mis en place un dispositif de subventionnement des travaux de sécurisation des écoles et particulièrement des accès aux bâtiments.

Monsieur Serge SPRINGINSFELD indique qu'il s'agit d'empêcher toute intrusion sur le site de l'école en adaptant et sécurisant les accès par l'installation de vidéophone, de système d'ouverture par gâche électrique ou encore par la mise en place d'une alarme « confinement ».

Monsieur le maire rappelle que ces travaux, dont le coût estimé est de 12 389,50 € hors taxes, peuvent être subventionnés à hauteur de 80 % et que dans la mesure où le changement des portes d'accès aux salles de classe est inscrit au budget 2016, il propose d'inscrire ce programme dans le cadre du dispositif « sécurisation des écoles » et de solliciter une subvention au titre de ces travaux.

Le conseil municipal approuve le principe de ces travaux et autorise monsieur le maire à déposer un dossier de demande de subvention.

## ► Forêt communale : état prévisionnel des coupes de bois 2017

Monsieur le maire indique aux membres du conseil que l'ONF nous a fait parvenir l'état prévisionnel des coupes de bois pour l'exercice 2017.

Il résulte de cet état que, si les coupes devaient se réaliser de façon optimale, les dépenses brutes, hors taxes, se monteraient à 17 702 € pour des recettes brutes de 23 810 €. La recette nette serait donc de 6 375,00 € après déduction des frais de débardage et des honoraires ONF. Cet état

prévisionnel estime les coupes pour 2017 à 643 m<sup>3</sup> pour le bois à façonner.

L'ONF nous a également fait parvenir les détails de la campagne de martelage qui se déroulera en 2018. Monsieur le maire rappelle que l'approbation de cet état d'assiette ne vaut pas autorisation de coupes. Cet état concerne la parcelle 9a1 et 9a2 pour une surface de 9,41 hectares.

Le conseil municipal approuve cet état prévisionnel de coupes ainsi que l'état d'assiette correspondant.

## ► Divers

► Monsieur le maire rappelle que la commune de Muespach-le-Haut a engagé un programme de transformation de l'ancien presbytère en mairie. Il indique qu'à ce jour 276 298 € de subvention nous ont été notifiés. Une demande d'aide régionale est encore en cours pour un montant de 44 440 €. Il indique, en outre qu'il est possible de bénéficier d'une subvention auprès du PETR. Un dossier de demande sera monté rapidement.

► Madame Fabienne REY indique qu'il serait nécessaire de rafraîchir les peintures des toilettes de la salle polyvalente.

► Monsieur Philippe BOEGLIN demande si le problème de la résine de la coursive a été réglé. Toujours en ce qui concerne la salle, il indique que la fissure transversale semble s'aggraver et estime qu'il faudrait pallier rapidement ce défaut. Il estime aussi que l'acoustique du bâtiment serait à revoir.



## Séance du 28 octobre 2016

### ► Urbanisme

#### Certificats d'urbanisme :

- Informatif, déposé par monsieur Fabrice LITZLER, domicilié 6 rue de l'Ill à Illtal (Grentzingen) pour les parcelles non bâties cadastrées section 1 n° 224 et 225 d'une contenance de 2 521 m<sup>2</sup> : terrain non bâti situé en zone Ab, inconstructible.
- Informatif, déposé par maître Anne SCHMITT, notaire à Ferrette, pour la parcelle bâtie cadastrée section 1 n° 161, d'une contenance de 2 120 m<sup>2</sup>, 19 et 21 rue Saint-Georges : terrain bâti situé en zone Ua.
- Informatif, déposé par maître Michel STEHLIN, notaire à Hirsingue, pour les parcelles bâties cadastrées section 3 n° 304, 305, 306 et 307 d'une contenance de 2 714 m<sup>2</sup>, 10 rue de Bâle : terrain bâti situé en zone Ub. Les parcelles 304 et 307 devront être cédées à la commune lors des travaux d'élargissement de la voirie.
- Informatif, déposé par maître Jean-Paul BROM, notaire à Hegenheim, pour les parcelles bâties cadastrées section 1 n° 353 et 354 d'une contenance de 1 115 m<sup>2</sup>, 5 passage de l'église : terrain bâti situé en zone Ua.
- Informatif, déposé par maître Anne SCHMITT, notaire à Ferrette, pour les parcelles bâties cadastrées section 3 n° 347, 380 et 383, d'une contenance de 2 319 m<sup>2</sup>, 28 rue de la vallée : terrain bâti situé en zone Ua.

#### Déclarations d'intention d'aliéner :

- Déposée par maître Jean-Paul BROM, notaire à Hegenheim, pour la vente d'une parcelle de 521 m<sup>2</sup> à détacher des parcelles cadastrées section 1 n° 353 et 354, appartement appartenant à madame Marthe WISS, domiciliée 5 passage de l'église à monsieur Patrick WILHELM, domicilié 1 place du foyer à Durmenach : la commune ne fera pas usage de son droit de préemption urbain.
- Déposée par maître Anne SCHMITT, notaire à Ferrette, pour la vente d'un appartement situé au 28 rue de la vallée appartenant à monsieur Salvatore MARTELLO, domicilié 28 rue de la vallée à Muespach-le-Haut à monsieur Jonathan LIBIS, domicilié 32 rue de Helfrantzkirch à Jettingen : la commune ne fera pas usage de son droit de préemption urbain.

- Déposée par maître Arnaud OBRIST, notaire à Hegenheim, pour la vente de la parcelle cadastrée section 3 n° 414 de 4 731 m<sup>2</sup>, Rabhebel, appartenant à monsieur André GROEPELIN, domicilié 15 rue de la diligence à Muespach-le-Haut à la société SOVIA, 10 place du capitaine Dreyfus à Colmar : la commune ne fera pas usage de son droit de préemption urbain.
- Déposée par maître Arnaud OBRIST, notaire à Hegenheim, pour la vente de la parcelle cadastrée section 3 n° 443 de 803 m<sup>2</sup>, Rabhebel, appartenant à monsieur et madame Arnaud TROMMER, domiciliés 2 rue du bosquet à Muespach-le-Haut à la société SOVIA, 10 place du capitaine Dreyfus à Colmar : la commune ne fera pas usage de son droit de préemption urbain.
- Déposée par maître Arnaud OBRIST, notaire à Hegenheim, pour la vente des parcelles cadastrées section 3 n° 147, 440 et 441 de 5 890 m<sup>2</sup>, Rabhebel, appartenant à madame Brigitte DE BOER, domiciliée Spitackerstrasse 47 à Bottmingen (Suisse) à la société SOVIA, 10 place du capitaine Dreyfus à Colmar : la commune ne fera pas usage de son droit de préemption urbain.

#### Déclaration préalable :

- Déposée par la SCI FRANCHAR, domiciliée 30 rue de la vallée à Muespach-le-Haut, pour la mise en place d'une terrasse en bois : avis favorable.

### ► **Elaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) : débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).**

Monsieur le maire cède la parole à monsieur Fernand WIEDER, 1er adjoint en charge de l'urbanisme.

Monsieur Fernand WIEDER rappelle que les objectifs poursuivis dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal, tels que définis au moment de la prescription, visent à :

- Répondre à la loi ALUR afin que certaines communes de la CCIG ne perdent pas leur document d'urbanis-



# Les travaux du conseil municipal

me actuel.

- Mettre en place un règlement mieux uniformisé pour faciliter à terme l'instruction des permis et tenant compte des nouvelles exigences règlementaires issues des lois Grenelle, ALUR et de la réforme des autorisations d'urbanisme.

## **En matière d'aménagement, d'urbanisme et d'habitat :**

- Mettre en adéquation les surfaces d'extension avec les besoins communaux et intercommunaux en matière de production de logements.
- Rééquilibrer la production de logements dans le territoire entre les pôles (Waldighoffen et Durmenach) et les villages.
- Développer la mixité de l'habitat en faveur d'une offre de formes d'habitat plus diversifiée et d'une augmentation du parc de logement de petite taille. Pour faire face à l'augmentation des familles monoparentales et au ralentissement de l'embauche dans certains domaines sur le pôle bâlois, une diversification de l'offre en logements est une nécessité.
- Lutter contre l'augmentation de la vacance, qui atteint désormais 10 % de l'ensemble du parc malgré la forte attractivité du territoire. Il conviendra de mettre en œuvre des dispositions favorisant la remise sur le marché de ces logements.
- Favoriser le comblement des dents creuses en mettant en place des règles appropriées pour faciliter la mobilisation des terrains disponibles et des terrains bâtis de faible densité.

## **En matière d'équipement :**

- Réfléchir à la répartition des équipements publics à l'échelle intercommunale.
- Développer des équipements publics de qualité au sein des villages afin de permettre une vie agréable pour chaque habitant de la commune.

## **En matière de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers :**

- Réfléchir à la localisation des zones agricoles constructibles pour une gestion raisonnée des surfaces agricoles.
- Déterminer avec précision les secteurs dédiés au développement agricole pour préserver les terres à forte valeur agronomique et les zones à forte valeur paysagère, tout en répondant aux besoins de développement des exploitations agricoles.

- Préserver les prairies humides et les ripisylves le long de la vallée de l'Ill et de ses affluents, tant pour leur valeur écologique que paysagère.

## **En matière de préservation ou de remise en état des continuités écologiques et du paysage :**

- Identifier et prendre en compte les continuités écologiques existantes sur le territoire et répondre notamment aux objectifs du schéma régional de cohérence écologique.
- Conserver les nombreux boisements présents sur le territoire, notamment au niveau des coteaux et sur les hauteurs, en tant que réserves de biodiversité.
- Prendre en compte les risques dans l'aménagement du territoire et en particulier concernant les zones inondables ou les coulées d'eau boueuse, afin d'assurer la protection des personnes et des biens.

## **En matière de transports :**

- Renforcer le maillage de liaisons douces sur le territoire, entre les villages ainsi qu'au sein des espaces urbanisés, notamment dans les secteurs d'extensions. Développer les liaisons cyclables entre les communes ainsi que les chemins pédestres.

## **En matière de développement économique :**

- Mettre en œuvre une vision intercommunale en matière de pérennisation et/ou de développement des activités économiques pour éviter une multiplication des zones sur le territoire.

## **En matière de consommation de l'espace :**

- Répondre aux orientations du SCOT actuellement en cours d'élaboration par le Syndicat Mixte du Sundgau.
- Encadrer la consommation foncière à destination d'habitat tant en matière de surfaces disponibles qu'en matière de densité imposée pour chaque opération, dans le respect des orientations du SCoT en cours d'élaboration.

Les études ont permis de déboucher sur une première esquisse de PADD. Monsieur le maire rappelle que c'est au regard du PADD que les autres pièces du Plan Local d'Urbanisme intercommunal vont ensuite être élaborées. C'est pourquoi il est important que ce document soit partagé et débattu avec l'ensemble du conseil municipal, avant le débat au sein de la communauté de communes.

Monsieur Fernand WIEDER présente le projet de PADD qui s'articule autour des thématiques suivantes :

# Les travaux du conseil municipal

- Les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques.
- Les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune.
- Les objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Lors du débat qui suit l'exposé de monsieur WIEDER, les échanges portent sur les points suivants :

Les membres du conseil souhaitent connaître la définition du logement intermédiaire, il est répondu que ce dernier se situe entre le logement collectif et la maison individuelle donc entre le logement social et le logement privé. Ce système permet d'assurer une certaine mixité sociale.

En ce qui concerne l'insertion paysagère des exploitations agricoles, monsieur Serge SPRINGINSFELD indique que si l'idée est bonne, elle semble être très peu mise en application.

Le conseil constate que notre territoire est toujours aussi mal desservi en infrastructures routières et déplore qu'aucune orientation ne soit définie pour remédier à cette situation.

Le conseil approuve l'idée d'un accès pour tous au très haut débit mais regrette que le déploiement de cette technologie ne soit programmé qu'après 2020 pour les communes qui ne sont pas bourgs-centres alors qu'il devrait être prioritaire pour toutes les communes.

En matière de déplacement, il semble important de développer les transports en commun, ce qui permettrait de proposer une offre de transport complète et réduirait les flux de véhicules.

## ► Urbanisme : divers

Monsieur le maire indique que le permis de construire déposé par l'Earl des Prés a été refusé avec avis défavorable de la chambre d'agriculture.

Il indique aussi que le permis de lotir du lotissement le

« Clos des Vergers II » a été accordé.

Il rappelle, en outre que, par courrier du 26 octobre 2016, la commune de Muespach-le-Haut avait sollicité la prorogation d'un an de la mise à disposition gratuite des services de l'État pour l'instruction des dossiers d'urbanisme. Cette prorogation a été acceptée par les services de l'État.

## ► Demande de subvention : école primaire pour l'organisation d'une classe verte

Monsieur le maire indique aux membres du conseil que l'école primaire souhaite organiser une classe verte au centre PEP La Roche à Stosswihr du 14 au 19 mai 2017. Monsieur le maire indique que traditionnellement la commune de Muespach-le-Haut soutient ce genre d'initiative.

Ce projet pédagogique concerne 33 enfants de la commune et 10 de Knoeringue. Le budget prévisionnel de l'opération est de 15 018,75 €. L'équipe d'encadrement sollicite une subvention afin d'alléger la charge financière des parents. Il est demandé 13 € par enfants et par nuitée ce qui représente pour la commune de Muespach-le-Haut la somme de 2 145 €.

Le conseil municipal accorde une subvention de 2 145 € à l'école primaire de Muespach-le-Haut.

## ► Finances : divers

Monsieur le maire indique que la commune a fait curer un fossé rue des Landes.

Il s'interroge sur le classement de ces fossés. En effet, la charge de l'entretien revient pour certains à l'Association foncière et pour d'autres à la commune. Dans un souci de clarté, il souhaite que ce classement de ces fossés soit défini précisément.

## ► Élection des représentants communaux au sein du nouveau conseil communautaire

Monsieur le maire rappelle que l'arrêté du 5 juin 2016 portant fusion des communautés de communes entre en application au 1er janvier 2017. Cette fusion a pour conséquence, selon l'arrêté préfectoral du 30 septembre 2016, de réduire le nombre de conseillers communautai-

# Les travaux du conseil municipal

res à 88. La commune de Muespach-le-Haut sera désormais représentée par un membre titulaire et un membre suppléant.

Pour cela, il est nécessaire de procéder à l'élection de ces représentants, parmi les conseillers communautaires sortants.

Monsieur le maire indique qu'une seule liste a été déposée, celle de messieurs André BOHRER et Fernand WIEDER, et propose de passer au vote.

Le conseil municipal procède à l'élection à bulletin secret des représentants communaux auprès de la nouvelle communauté de communes.

La liste de messieurs André BOHRER et Fernand WIEDER obtient 14 voix et est élue.

Messieurs André BOHRER et Fernand WIEDER, avec 14 voix pour, sont proclamés respectivement représentants titulaire et suppléant de la commune de Muespach-le-Haut auprès de la nouvelle communauté de communes et installés à compter de ce jour dans leur fonction.

## ► **Motion contre le TAFTA/CETA**

Monsieur le maire indique que monsieur Serge SPRINGINSFELD a souhaité présenter au conseil les mécanismes du TAFTA et du CETA, accords commerciaux en cours de négociation, peu évoqués dans les grands médias et dont la population ne semble pas connaître la teneur.

Le 14 juin 2013, les 27 gouvernements de l'Union européenne - dont la France - ont approuvé un mandat donné à la Commission européenne pour négocier un accord de libre-échange avec les États-Unis, le TAFTA (Trans Atlantic Free Trade Area). Par ailleurs, un traité entre l'Union européenne et le Canada, le CETA (Accord économique et de commerce global - Comprehensive Economic Trade Agreement) est en cours de finalisation.

Ces accords visent à faciliter les échanges entre les deux ensembles et prétendent, pour y parvenir, harmoniser les législations en vigueur des deux côtés de l'Atlantique, démanteler les droits de douanes restants, notamment dans le secteur agricole, donner des droits spécifiques aux investisseurs - y compris aux spéculateurs, et supprimer « les barrières non tarifaires » au commerce, c'est à dire nos normes, règlements, lois. Outre une libéralisation considérable, ces accords prévoient deux mécanismes qui portent gravement atteinte aux principes démocratiques en diminuant considérablement le champ d'actions des élus

et en contraignant les choix publics : il s'agit du mécanisme de règlement des différends investisseurs-états et du mécanisme de coopération réglementaire.

Les collectivités locales ont une place fondamentale dans la cohésion des territoires, la lutte contre les inégalités et le développement économique. En cas de mise en application du traité transatlantique TAFTA, elles seront en première ligne.

Le conseil municipal de Muespach-le-Haut :

## **CONSIDÉRANT QUE**

- Les négociations ont lieu dans l'opacité la plus complète, qu'un contrôle démocratique suffisant des négociations, tant à l'échelon européen que national et local ne peut donc être assuré, le manque de transparence rendant celui-ci impossible, que les citoyens et élus ne peuvent s'assurer que l'intérêt général soit protégé mais que les lobbies d'affaire ont, eux, un accès privilégié aux négociations ;
- Les droits exclusifs accordés aux investisseurs affaiblissent la démocratie ; que la proposition d'inclure un chapitre sur l'investissement, contenant des règles de protection des investissements assorties d'un mécanisme de règlement par l'arbitrage des différends entre investisseurs et états (ISDS) donnerait aux investisseurs des droits exclusifs pour attaquer les états lorsque des décisions démocratiques - prises par des institutions publiques, y compris des collectivités locales - seraient considérées comme ayant un impact négatif sur leurs profits anticipés ;
- La création de structures et de procédures de gouvernance ayant pour objectif d'« harmoniser » les réglementations entre les deux rives de l'Atlantique, comme le « Conseil de coopération réglementaire » ferait des traités transatlantiques des accords vivants, constamment développés de manière opaque par des instances non-élues et les représentants des intérêts économiques privés. Ces structures non-démocratiques menacent des normes importantes protégeant l'intérêt général, ou rendent les améliorations futures impossibles ;
- L'accent mis sur la suppression des « barrières non tarifaires » et sur la « convergence des réglementations » est utilisé pour promouvoir une course vers le bas en matière de normes, de règlements et de lois, dans le domaine environnemental, social et sanitaire ;
- Les études d'impact économique promues par la Commission européenne promettent au mieux un gain net très faible en termes d'emploi et d'investisse-

# Les travaux du conseil municipal

ment mais que d'autres études prévoient des pertes très importantes pour les territoires - jusqu'à moins 130 000 emplois net en France, des pertes nettes en termes d'exportations, de PIB et de salaires, ainsi qu'une baisse des recettes fiscales de l'État engendrant une pression supplémentaire sur le financement des collectivités ;

- Les services publics nationaux et locaux ne sont en aucun cas exclus du mandat de négociations et que l'état actuel des pourparlers ne permet pas de vérifier qu'ils seront protégés ;
- Les accords contiendraient des dispositifs rendant extrêmement coûteux le retour à une gestion publique d'un service d'intérêt général précédemment privatisé, ainsi que la création de nouveaux services publics ;
- L'impact sur l'agriculture de la suppression des droits de douane agricoles conduira à une baisse du niveau de vie des paysans et agriculteurs, à une disparition toujours plus rapide des petites et moyennes exploitations et à une désertification accrue des zones rurales ;
- L'impact sur les petites et moyennes entreprises risque d'être fortement négatif, que les dispositions de l'accord ne permettront plus aux collectivités locales de soutenir les acteurs économiques locaux via des soutiens directs (subventions), ou l'inclusion de critères sociaux et de qualité environnementale dans leurs achats et demandes de prestations.

Le conseil municipal de Muespach-le-Haut

## REFUSE

- Toute tentative d'affaiblir le cadre réglementaire national ou européen en matière d'environnement, de santé, de protection des salariés et des consommateurs ;
- La logique de mise en concurrence des territoires et des citoyens et des PME sans aucune protection et sauvegarde adéquates ;
- L'érosion de ses capacités d'organisation et de régulation du développement économique local dans l'intérêt général.

## DEMANDE

- L'arrêt des négociations du traité transatlantique et la diffusion immédiate de tous les éléments de la négociation en cours ;
- Le rejet de l'accord UE-Canada - CETA ;
- L'ouverture d'un débat national impliquant la pleine participation des collectivités locales et des citoyens,

sur les risques portés par la politique commerciale de l'Union européenne et de la France.

**DÉCLARE** symboliquement la commune de Muespach-le-Haut « Zone Hors TAFTA et hors CETA ».

## ➤ Recensement 2017 : création de deux postes d'agent recenseur

Monsieur le maire indique aux membres du conseil que l'INSEE organise du 19 janvier au 18 février 2017 le recensement de la population de la commune de Muespach-le-Haut et qu'à cet effet, il convient de créer deux postes d'agent recenseur et d'autoriser monsieur le maire à procéder à leur recrutement.

## ➤ Divers

- Madame Bénédicte RICHERT fait le compte rendu du conseil d'école du 15 novembre 2016 au cours duquel a été abordé la problématique des effectifs, notre école risquant de perdre une classe.
- Monsieur Serge SPRINGINSFELD rappelle que la parution du bulletin communal est prévue pour la fin du mois de décembre, il demande donc aux présidents d'association de lui faire parvenir rapidement les articles qu'ils souhaitent voir paraître.
- Monsieur le maire annonce que la cérémonie des vœux de la commune se déroulera le 15 janvier 2017.



## Comprendre le TAFTA

TAFTA est l'acronyme de Trans Atlantic Free Trade Agreement (en français : traité transatlantique de libre-échange). Ce projet d'accord de libre-échange et d'investissement vise à libéraliser encore davantage les échanges commerciaux entre les États-Unis et l'Union européenne en démantelant les droits de douane tout en s'attaquant aux normes et réglementations. Aucune consultation des peuples n'a eu lieu sur l'opportunité de débiter ces négociations. Au contraire, les citoyens sont tenus à l'écart des discussions se déroulant dans la plus stricte confidentialité entre une poignée de négociateurs, experts non-élus et lobbyistes invités.

Voici, résumés en 10 points, Quelques aspects de ce que cet accord nous réserve s'il est finalement adopté.

### ▶ 1 - Une menace pour la démocratie

S'il est adopté, le TAFTA donnera aux multinationales le pouvoir de porter plainte contre les gouvernements à propos de décisions qui pourraient nuire à leurs profits à venir. Ce pouvoir affaiblirait le processus de décision démocratique fait dans l'intérêt du peuple.

### ▶ 2 - Une menace pour les services publics

Le TAFTA créera de nouveaux marchés au niveau des services publics tels que la santé et l'éducation menant à une libéralisation et une privatisation toujours plus grandes. Il compliquerait aussi toute tentative de renationaliser ou ramener ces services - comme l'eau ou l'énergie - sous gestion publique.

### ▶ 3 - Une menace pour la sécurité alimentaire

À travers une harmonisation des règles sanitaires de l'alimentation, les normes au sein de l'UE seraient abaissées au niveau des normes des USA. Cela supprimerait toutes les restrictions européennes sur les OGM, les pesticides ainsi que sur la viande traitée par hormones.

### ▶ 4 - Une menace pour l'environnement

Le TAFTA harmoniserait les normes environnementales de l'UE en les abaissant au niveau des USA, permettant ainsi, par exemple, une expansion de la fracturation hydraulique partout en Europe.

### ▶ 5 - Une menace pour le climat

Avec plus de droits accordés aux investisseurs, le TAFTA autoriserait les multinationales à porter plainte contre les gouvernements si ces derniers mettaient en place des politiques d'abandon des énergies fossiles.

### ▶ 6 - Une menace pour les droits des travailleurs

Les droits des travailleurs seraient réduits au niveau des normes nord-américaines et les entreprises pourraient relocaliser en Europe et aux USA avec des droits du travail les plus faibles possibles.

### ▶ 7 - Une menace pour la vie privée

Un règlement sur la protection des données personnelles est actuellement en préparation au Parlement européen. Les USA semblent vouloir profiter du TAFTA pour court-circuiter ce processus européen et établir des normes aussi faibles qu'outre-atlantique.

### ▶ 8 - Une menace pour les contrôles financiers

Le TAFTA a été rédigé pour supprimer un grand nombre des nouvelles règles telles que les garde-fous bancaires introduits en 2008 pour éviter de futurs crashes financiers.

### ▶ 9 - Négocié en secret

Pendant que les lobbys d'entreprises ont joué un rôle majeur dans les négociations, le peuple a été écarté. Tous les négociateurs doivent signer des accords de non-divulgaration. Il n'y a aucun accès au brouillon du texte de l'accord, même pour les députés européens. Ainsi, tout ce que nous savons provient de documents qui ont «fuité».

### ▶ 10 - Un modèle dangereux pour le reste du monde

Si le TAFTA est adopté, les pays du Sud se verront sous le coup d'une grande pression pour appliquer les standards de cet accord, dans le but de ne pas perdre des contrats. Les lobbys commerciaux sont clairs à propos de leurs intentions de créer une «convergence globale vers les normes EU-USA». Cette convergence forcerait les pays pauvres à se plier à des accords de libre-échange qu'ils n'auraient pas négociés.

## ► Pour joindre le secrétariat de mairie

### Par courrier :

Mairie de Muespach-le-Haut

1 rue de Delle

68640 Muespach-le-Haut

### Par téléphone :

03 89 68 60 26

### Par fax :

03 89 68 78 64

### Par courrier électronique :

[mairie.muespachle-haut@wanadoo.fr](mailto:mairie.muespachle-haut@wanadoo.fr)

### Le site internet de la commune :

[www.muespach-le-haut.fr](http://www.muespach-le-haut.fr)



## ► Fonctionnement du secrétariat de mairie

### Accueil du public

Monsieur Gilbert SORROLDONI, Secrétaire de Mairie, reçoit le public

- Le mardi de 15 h à 18 h
- Le mercredi de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h
- Le jeudi de 15 h à 18 h.

## ► Guide des démarches administratives :

Pour vous aider dans vos démarches administratives :

Un n° de téléphone : 3939

Une adresse web : [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)

## ► Muespach-le-Haut sur la toile !

Retrouvez aussi ce bulletin communal intégralement en couleur, ainsi que toutes les dernières actualités sur le site web de la commune, à l'adresse :

[www.muespach-le-haut.fr](http://www.muespach-le-haut.fr)

N'hésitez pas à nous faire part de vos suggestions pour améliorer le site et à profiter des services offerts, notamment à la rubrique «Je cherche/Je propose».

## ► Stationnement sur les trottoirs

Règle aussi essentielle que peu respectée: l'arrêt ou le stationnement sur le trottoir ou à cheval sur le trottoir sont strictement interdits (sauf signalisation spécifique l'autorisant).

**Pour rappel, le trottoir n'est pas non plus une surface d'exposition et de vente pour voitures d'occasion. !**

Le trottoir est considéré comme une voie spécialisée pour piétons. Donc de même qu'il est interdit de rouler, s'arrêter, stationner sur une bande cyclable, il est interdit de poser une roue sur le trottoir !

Les mamans et leurs enfants en poussettes, les écoliers et collégiens, les personnes âgées, les promeneurs et les personnes à mobilité réduite vous remercient pour votre civisme.

## ► Rappel : PLU

La Commune de Mespach-le-Haut est dotée depuis 2013 d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU), ce document énumère précisément les conditions de construction sur le ban de la commune.

Par conséquent, tous les travaux de construction, qu'il s'agisse d'un ravalement de façades, d'une modification des façades comme par exemple la mise en place d'un auvent, de mise en place de clôture, de constructions d'une surface de plancher supérieure à 5 m<sup>2</sup>, sont soumis à autorisation.



## ► Opération «Brioche» au profit de l'APEI

La solidarité et la générosité ont une nouvelle fois été au rendez-vous de la traditionnelle vente de brioches au profit des personnes handicapées mentales de l'A.P.E.I. de Hirsingue.

L'édition 2015 a permis de vendre dans notre commune 270 brioches pour un montant de 1 426 €. M. Fernand Heinis, président de l'association, nous demande de transmettre ses plus vifs remerciements aux vendeuses bénévoles ainsi qu'aux généreux donateurs.

Le produit de cette opération « Brioche » permet d'améliorer le cadre de vie des personnes défavorisées accueillies dans les structures. Il servira notamment à financer une partie des travaux de rénovation des chambres et à poursuivre l'humanisation des unités de vie du site.

## ► Recensement militaire

Depuis le 1er janvier 1999, tous les jeunes Français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie.

**Cette démarche est à effectuer dans les trois mois qui suivent le seizième anniversaire et donne lieu à la délivrance d'une attestation de recensement.**

Cette attestation sera exigée lors de l'inscription aux examens ou concours organisés par l'État ou pour l'inscription aux cours de conduite accompagnée et au permis de conduire.

En résumé, vous aurez seize ans :

- en janvier, février, mars : présentez-vous en mairie avant la fin du mois de mars,
- en avril, mai, juin : présentez-vous en mairie avant la fin du mois de juin,
- en juillet, août, septembre : présentez-vous en mairie avant la fin du mois de septembre,
- en octobre, novembre, décembre : présentez-vous en mairie avant la fin du mois de décembre.

Cette inscription n'a aucun caractère automatique, vous devez faire la démarche de vous présenter en mairie.

## ► Déclaration d'arrivée et de départ en mairie

Quotidiennement, le secrétariat de mairie est appelé à délivrer des documents administratifs faisant apparaître l'adresse et l'état civil du demandeur et ce dans tous les domaines de la vie courante : justificatif de domicile, demande de cartes d'identité, légalisation de signatures, certificat de vie, caisse d'allocations familiales, carte grise, etc...

Cette délivrance ne peut se faire que si vous êtes régulièrement inscrit auprès du secrétariat de mairie.

**Il est donc important que vous signaliez votre arrivée dans la commune ou votre départ. Cette formalité simplifiera considérablement vos démarches administratives.**

## ► Divagation d'animaux

Nombre d'habitants se plaignent de divagation d'animaux et particulièrement des chiens. Rappelons que la divagation d'animaux est interdite sur le domaine public.

Est considéré en état de divagation tout chien qui, en dehors d'une action de chasse ou de la garde d'un troupeau, n'est plus sous la surveillance effective de son maître, se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel, ou qui est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance dépassant les cent mètres. Tout chien abandonné, livré à son seul instinct, est en état de divagation.

En outre, il n'est jamais agréable de trouver dans son jardin ou sur un trottoir la trace malodorante du passage d'un de ces animaux.



## ► Lutte contre les bruits intempestifs

Un arrêté municipal a été pris le 19 mai 2015 afin de préciser les modalités de lutte contre les bruits gênants par leur intensité et/ou leur durée.

Cet arrêté, dont le texte a été communiqué à tous les foyers lors de sa parution, nous rappelle en quelques articles ce que le bon sens et le souci de bonnes relations de voisinage nous commande naturellement. Différents articles s'adressent aux professionnels, aux personnes et entreprises intervenant sur des chantiers, aux propriétaires d'animaux, etc. L'intégralité du texte peut être consulté en mairie mais nous tenons à vous rappeler ici l'article 3 qui nous concerne tous :

► **Article 3** : Les travaux de bricolage, de jardinage ou d'entretien réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ou des vibrations transmises tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques ou laveurs à haute pression ne peuvent être effectués que :

✓ **les jours ouvrables de 7 h à 12 h et de 13 h 30 à 20 h,**

✓ **le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 19 h.**

Merci de respecter ces plages horaires par égard envers vos voisins.





## ► Travail en forêt et loisir : quelle cohabitation ?

La forêt, depuis fort longtemps, a servi les hommes : les uns y trouvant leur nourriture (gibier ou baies), les autres le bois pour se chauffer et construire leurs maisons. A une époque lointaine la cohabitation entre les différents utilisateurs était probablement plus aisée et harmonieuse vu que les uns (chasseurs ou cueilleurs) et les autres (bucheurs) étaient très souvent des personnes partageant des valeurs et des intérêts identiques ou même complémentaires.

Depuis plusieurs décennies, l'évolution de la société (augmentation des temps et des possibilités de loisirs) et du nombre des usagers de la forêt, a fait que cette dernière a dû s'adapter et doit répondre à d'autres exigences. Elle a vu accroître son rôle multifonctionnel.

Elle est devenue un lieu de plus en plus attractif pour des usagers aux attentes et intérêts fort différents. Certains y recherchent la détente et le calme, d'autres un espace de cueillette diverse et variée (champignons, fleurs, ...) les derniers enfin le « fun » dans des activités récréatives de plus en plus gourmandes en espace. Pourtant malgré cette (r) évolution la forêt doit continuer à assurer son rôle premier : fournir aux hommes du matériau bois par le travail quotidien des bucheurs et des forestiers.

Cette multifonctionnalité, bien qu'elle engendre une certaine plus-value pour les propriétaires forestiers, s'avère parfois en pratique devenir extrêmement problématique, certaines fonctions étant plus difficilement compatibles avec d'autres. Ainsi, un chantier d'exploitation forestière devient, de fait, un espace particulièrement dangereux (chute d'arbres, de branches, glissement de grumes, rochers, circulation d'engins de débardage, etc.).

Pour d'évidentes raisons de sécurité des biens et des personnes, il n'est donc pas possible d'y accepter, en permanence, une libre circulation des personnes.

Pour respecter la réglementation en vigueur, la matérialisation d'un chantier forestier se fait à l'aide de banderoles, de panneaux ou de la rubalise implantés sur les voies d'accès (routes, chemins, sentiers). Compte tenu de l'étendue des chantiers forestiers, il n'est pas possible de les fermer de manière hermétique à l'image d'un chantier de BTP.

Pour cette raison elle n'est parfois pas bien comprise par un usager très souvent d'origine urbaine, habitué à une signalisation « plus radicale ». Elle peut alors dans certains cas ne pas être prise au sérieux, au pire être interprétée comme un acte « d'agression » par le randonneur, le cycliste, le cavalier ou tout autre usager surpris, irrité et dubitatif à l'idée de se voir interdire un passage lors sa promenade. Cette situation finit dans bien des cas par la transgression consciente de l'interdiction en invoquant le fait que « finalement la nature appartient bien à tout le monde ».

Evidemment dans cette situation, l'usager ne réalise pas dans quelle mesure il met sa propre personne en danger, même si des accidents viennent nous rappeler régulièrement cette triste réalité. Il ne se soucie pas non plus des risques que son comportement va faire prendre au bucheur, qui se trouve face à une multitude de contraintes qu'il doit anticiper.

En raison de ces enjeux forts de sécurité, l'intrusion sur un chantier forestier sera toujours source de conflits verbaux et d'incompréhensions mutuelles. Pour que la forêt reste un lieu d'accueil pour tous, respectons les règles mises en place.





# RECENSEMENT

de la population 2017

DES CHIFFRES AUJOURD'HUI  
POUR CONSTRUIRE DEMAIN



**Le recensement par internet, c'est plus pratique !**

[www.le-recensement-et-moi.fr](http://www.le-recensement-et-moi.fr)



**Du 19 janvier au 18 février**

**Le recensement, c'est utile, c'est sûr, c'est simple**



**Insee & votre commune**

# Les dangers du monoxyde de carbone (CO)

Le monoxyde de carbone est un gaz dangereux qui peut être mortel. Il ne sent rien et ne se voit pas.

**Aérez**  
au moins  
10 min.  
par jour



**Faites vérifier et entretenir :**  
chaudières et  
chauffages chaque  
année avant  
l'hiver



**Utilisez dehors :**  
appareils de cuisson  
(brasero, barbecue)  
et groupes  
électrogènes



**Respectez**  
le mode d'emploi  
des appareils  
de chauffage  
et de cuisson



## Rénovation de votre maison

**Oktave vous accompagne jusqu'au bout !**

Changement de fenêtres, remplacement de la chaudière, isolation des murs, de la toiture : vous ne savez pas par quel bout vous y prendre pour diminuer l'impact de votre facture énergétique ?

Le service Oktave, proposé par le Pays de Sundgau et soutenu par la Région Grand Est et l'ADEME, vous accompagne dans vos démarches pour mener une rénovation complète, vous faisant passer à la classe énergétique optimale en une seule opération !

### **Tout commence par un simple appel à l'animateur local**

Une fois votre projet sélectionné en tant que chantier pilote, l'animateur Oktave vous mettra en relation avec un groupement d'artisans spécialement formés à la rénovation énergétique globale. Conseils, simplification des démarches, proposition d'un financement mobilisant toutes les aides disponibles, vérification des devis, ... Oktave permet aux propriétaires de réaliser une rénovation efficace, en levant les craintes habituelles liées aux travaux faisant intervenir de nombreux artisans. En outre, l'accompagnement par l'animateur est entièrement gratuit.

### **L'intérêt de la rénovation globale**

Finalement, l'opération se révèle moins chère qu'une rénovation par étapes et bien plus simple. À l'issue de la rénovation, les performances sont de l'ordre du niveau bâtiment basse consommation. Cela représente de considérables économies sur les factures d'énergie, mais aussi une importante revalorisation de votre bien immobilier. Sans compter le gain en confort perçu immédiatement et le geste pour la planète !



Pour en savoir plus et rencontrer le conseiller Oktave, rendez-vous sur [www.oktave.fr](http://www.oktave.fr) ou contactez le Pays du Sundgau au 03 89 25 49 82 ou par email à [renovation@pays-sundgau.fr](mailto:renovation@pays-sundgau.fr)

## Les grands anniversaires

Le 18 janvier	Monsieur HUMMEL François	81 ans
Le 19 janvier	Madame HEMMERLIN Marie	94 ans
Le 19 janvier	Madame WIEDMER Anne	90 ans
Le 25 janvier	Monsieur MAURO Carmine	82 ans
Le 5 février	Madame HELL Paulette	82 ans
Le 2 mars	Monsieur HEMMERLIN Charles	86 ans
Le 27 mars	Monsieur NIGLIS Pierre	81 ans
Le 7 avril	Madame KURTZEMANN Yvette	83 ans
Le 10 avril	Monsieur METZGER Charles	87 ans
Le 11 avril	Monsieur MONNA Georges	81 ans
Le 12 avril	Madame GOEPFERT Alice	91 ans
Le 13 avril	Madame JAROS Georgette	84 ans
Le 25 avril	Monsieur WIEDMER Pierre	86 ans
Le 6 mai	Madame GROEPPÉLIN Marie	90 ans
Le 13 mai	Madame VINCENT Irène	90 ans
Le 22 mai	Madame HATSTATT Yvonne	88 ans
Le 25 mai	Madame GRAFF Marthe	84 ans
Le 19 juin	Madame KREBS Ernestine	86 ans
Le 23 juin	Madame GUTZWILLER Lucie	81 ans
Le 27 juin	Madame HUMMEL Jeannette	84 ans
Le 8 juillet	Monsieur GOEPFERT Lucien	83 ans
Le 15 juillet	Monsieur NIGLIS René	82 ans
Le 16 juillet	Madame SPINNHIRNY Madeleine	89 ans
Le 8 août	Madame MAILLOT Madeleine	83 ans
Le 20 septembre	Monsieur GRAFF Pierre	90 ans
Le 2 octobre	Madame BOHRER Marthe	98 ans
Le 5 octobre	Monsieur STEHLIN Fernand	85 ans
Le 7 octobre	Madame SCHLEGEL Yvonne	84 ans
Le 25 octobre	Madame NIGLIS Marthe	82 ans
Le 28 octobre	Madame RIFF Marie	92 ans
Le 9 novembre	Madame HAEFFLINGER Alice	89 ans
Le 16 novembre	Monsieur GOEPFERT Robert	93 ans
Le 11 décembre	Madame HEMMERLIN Odile	92 ans
Le 20 décembre	Madame STEHLIN Cécile	81 ans

## Naissances

MONNA Alexis - le 25 décembre 2015 à Mulhouse  
6 rue Baumatten

HELL Kélia - le 10 avril 2016 à Altkirch  
4 rue des vergers

WIEDER LITZLER Céleste - le 15 avril 2016 à Mulhouse  
8 rue des sapins.

RICHARD Adrien - le 22 avril à Bâle  
13 rue des vergers

COMPARON Louise - le 22 août à Altkirch  
8 rue des vergers

SCHWEITZER Maëlys - le 5 septembre à Altkirch  
2 rue des vergers

HUWYLER Jules - le 4 septembre à Mulhouse  
21 rue des vergers

REY Augustine - le 12 octobre à Saint-Louis  
24 rue de la vallée



## Mariages

Frédéric MOSER et Emmanuelle MONTFERRAND  
le 2 juillet à Saint-Louis

Jacqui KOCH et Régine NIGLIS  
le 23 juillet à Muespach-le-Haut

Didier STOLTZ et Francesca HAEFFLINGER  
le 17 septembre à Muespach-le-Haut

## Décès

Monsieur SCHRUTT Jean  
le 11 mars 2016

Monsieur BACHMANN Marcel  
le 23 mai 2016

Madame BILGER Jeanne  
le 24 juillet 2016

Monsieur MICHOT Alain  
le 1<sup>er</sup> décembre 2016

## Visite aux amis Benquetois

« Pour survivre, l'amitié doit être entretenue et mise à l'épreuve. Les amours de jeunesse ne rouillent peut-être jamais. Les amitiés de jeunesse, si. »

*Le Chinois (2011) de Henning Mankell*

Jumelées depuis 1980, les communes de Muespach-le-Haut et de Benquet dans les Landes sont convenues de se rencontrer au rythme d'un échange officiel tous les trois ans. Cette année, c'était au tour des Alsaciens de rendre visite à leurs amis Landais et le week-end prolongé du 15 août se prêtait à merveille à cette occasion. Le vendredi soir, la délégation muespachoise, forte d'une trentaine de personnes, a été reçue officiellement par la municipalité de Benquet, pour un pot de bienvenu. Le programme du samedi était laissé à l'initiative des familles d'accueil. Les possibilités de visites et de découvertes ne manquaient pas, entre la vaste forêt landaise et ses interminables routes en ligne droite, la côte atlantique et ses plages immenses, la montagne basque ou encore les collines de la proche Chalosse ou du Gers plus lointain.

Tout le monde s'est retrouvé à la première heure le dimanche matin et c'est en bus que le groupe s'est transporté à Bordeaux où devait se dérouler le programme de cette journée. Celui-ci commençait dans la toute nouvelle Cité du vin, inaugurée il y a quelques mois seulement. Après que les uns et les autres



*Visite de la Cité du vin à Bordeaux*



*Des discussions animées au moment de l'apéritif*

se sont perdus en conjectures quant à ce que la forme du bâtiment pouvait évoquer – sans trouver de réponse satisfaisante – chacun a pu effectuer la visite à sa guise, se laissant guider au gré de son intuition. Tous se sont laissés agréablement surprendre par la scénographie exceptionnelle, faisant une large part aux technologies nouvelles, ainsi que par l'environnement architectural dans lequel étaient présentés les différents espaces thématiques. Personne n'a toutefois manqué le rendez-vous, en fin de matinée, tout en haut de l'édifice, pour admirer la vue à 360° sur la ville de Bordeaux et surtout pour la dégustation qui mettait le point final à la visite.

Après le déjeuner, la journée s'est poursuivie par une visite commentée, en autocar panoramique, de Bordeaux, avec passage par tous les lieux remarquables de cette ville rayonnante sous le soleil estival.



La journée du 15 août a débuté par une cérémonie au monument au mort. Les deux maires ont déposé de concert une gerbe en souvenir des morts des deux communes au cours des différents conflits.



*Dépôt de gerbe au monument aux morts de Benquet*



Le banquet offert ensuite par la commune de Benquet fut sans conteste le point d'orgue du week-end et un moment très fort de convivialité. Tous les convives ont apprécié les très jolis tableaux disposés sur les tables et tous ont fait honneur au succulent menu préparé par un jeune traiteur local et son équipe. M. le maire de Muespach-le-Haut, qui fêtait la veille son anniversaire, ne s'est notamment pas fait prier pour se plier à la coutume locale qui veut que toutes les dames présentes lui fassent la bise. L'ambiance était telle que la journée était déjà bien avancée lorsque les premiers convives se levèrent pour quitter la salle communale.



*Une chorale improvisée pour la circonstance, pour initier les Landais au répertoire de chants alsaciens traditionnels*



Rendez-vous a d'ores et déjà été pris pour 2019 en Alsace. Cette nouvelle rencontre coïncidera avec la célébration du 80e anniversaire de l'évacuation dans les Landes.

## Fête de Noël des Aînés



# La vie au village



Les décorations des tables étaient réalisées par les écoliers. Bravo à eux !



## FC Muespach - C'est grave docteur ?

La question entendue le plus souvent, ces dernières semaines, par les dirigeants du FC Muespach est sans doute : « Mais que se passe-t-il avec le FC en ce moment ? ». La question est naturelle, sachant que de mémoire de footballeur, jamais on n'avait aussi mal commencé une saison. Avec zéro point au compteur au bout de neuf matchs, le maintien sera très difficile à assurer, même si mathématiquement, rien n'est encore impossible...

Regardons cependant au-delà de la vitrine qu'est l'équipe fanion et que voyons-nous ? L'équipe dite réserve – la 2 ! – est deuxième de son groupe. Les U18 sont champions d'automne de leur groupe de promotion, après avoir gagné sept matchs sur les sept disputés. Les autres catégories de jeunes, des U15 jusqu'aux U7 ne sont pas en reste et progressent de semaine en semaine.

Les féminines aussi ont des raisons de se féliciter. Après de nombreuses saisons au cours desquelles elles n'ont fait que de la figuration, les seniors qui évoluent à 8 sont désormais bien calées en milieu de tableau dans leur poule, avec même l'espoir de passer dans la catégorie supérieure au printemps prochain. Quant aux filles qui constituent l'effectif en U15 féminines, elles font mieux que se défendre pour leur première saison de compétition puisqu'elles sont cinquièmes dans un groupe de douze.

Bref, si l'on passe le cap de la devanture, peu engageante il est vrai pour le moment, et si l'on se donne la peine de regarder ce que propose l'arrière-boutique, il y a tout de même de nombreux motifs légitimes de satisfaction au FC Muespach !

Depuis quelque temps, le FC Muespach cherche aussi à se doter d'une structure qui lui permettra de progresser sur les plans sportif et associatif. Des personnes compétentes ont accepté des responsabilités et elles assument leur fonction avec compétence et motivation. Elles commencent à recevoir les premiers fruits de leur investissement. Mais ne nous cachons pas que la route est encore longue...

2016 a été l'année du 1er tournoi de Beach Soccer du FC Muespach. Organiser un événement de cette envergure fut une gageure. Les bénévoles du club qui s'y sont engagés n'ont recueilli que des félicitations quant à la qualité de l'organisation. Le projet était certes ambitieux mais il a eu le mérite de faire connaître le FC Muespach jusque dans les villages les plus reculés d'Alsace. La Ligue d'Alsace de Football ne s'y est pas trompée et nous a confié l'organisation de la finale départementale du LAFA Beach Soccer Tour et a fait venir les TIKI TOA, la sélection tahitienne vice-championne du monde de Beach Soccer pour un match de gala !

Il s'agit à présent de transformer l'essai. La deuxième édition est d'ores et déjà programmée les 23, 24 et 25 juin 2017. Ce sera à n'en pas douter un très beau moment festif pour nos deux villages. Outre le tournoi proprement dit, les visiteurs pourront profiter des nombreuses animations prévues pour tous les âges et tous les publics et apprécier les diverses possibilités de restauration.

Pour 2017, souhaitons que les forces vives du club conservent intacts toute leur motivation et leur enthousiasme. Que cette motivation se transmette à l'ensemble des quelque 200 licenciés (dont plus d'une centaine de jeunes !) et que le FC Muespach continue de progresser sur la voie dans laquelle il s'est désormais engagé.

Félicitations et remerciements à tous les dirigeants et entraîneurs bénévoles qui œuvrent au quotidien pour permettre à nos jeunes et moins jeunes de pratiquer dans les meilleures conditions possibles leur sport favori.

Le FC Muespach souhaite aux habitants de nos deux villages d'excellentes fêtes et une très bonne année 2017.



## Club Boulistes

Depuis cette année, notre commune compte une nouvelle association de boulistes.

Ouverte à tous, hommes, femmes, jeunes et moins jeunes, notre association a pour but la promotion de la pétanque dans notre village.

De début mai à fin septembre, venez nous rejoindre pour partager un moment de loisir et de convivialité tout seul ou en famille.

Nous comptons déjà 20 membres et vous pouvez nous contacter par mail à l'adresse suivante :

[club.boulistes-mlh@orange.fr](mailto:club.boulistes-mlh@orange.fr).



Photos prises lors du tournoi interne du 4 septembre 2016...  
...où l'on voit que les choses sont faites sérieusement !

De gauche à droite :

- ROESS Étienne - membre
- ROESS Claudia - invitée
- ZUMBIEHL Philippe - secrétaire adjoint
- BIRGEL Isabelle - membre
- TRUEB Ralph - président
- JAMMES Eric - invité
- TRUEB Fabienne - secrétaire
- BOUILLANT Stéphane - invité
- BOUILLANT David - invité
- BRAND Thomas - invité
- BRAND Benoît - vice-président
- SCHAGENE Geoffrey - membre

Accroupi :

- CLAD Yannick - membre

## Sang % donateurs

Et de cent déjà, pour les sang % donateurs !!!!

Quelle fut la surprise, le soir du 19 octobre, quand les chiffres de la collecte de Muespach le haut sont tombés : pile-poil 100 donateurs.

Sachant qu'à la même période, deux ans plus tôt, on avait du mal à accrocher les 60 donateurs.

Tout ceci, grâce à une jeune équipe dynamique qui rassemble un grand nombre de donateurs et surtout de nouveaux donateurs (une vingtaine cette dernière année) et qui fait un plan de communication remarquable à chaque collecte.

Et surtout, grâce à nos chers citoyens de Muespach-le-Haut qui ouvrent grand les portes lors de la vente des cartes de membres de l'association, ceci permettant de faire des repas de qualité après les dons.

La dernière élaboration de l'association fut une bouchée à la Reine accompagnée de pâtes, suivie d'un Paris-Brest accompagné de sa crème anglaise. N'oublions pas le verre de vin blanc (consommé avec modération) pour accompagner ces mets comme il se doit. Tout cela, comme d'habitude, dans une très bonne ambiance.

Mentionnons aussi le coin enfant, qui compte de plus en plus de «petits bambins» où un bricolage leur est proposé, permettant ainsi aux parents de prendre leurs repas en tout tranquillité.

Quel sera notre prochain objectif ? Continuer ainsi pour remercier les courageux donateurs, de quoi passer une agréable soirée, de surcroît pour la bonne cause.

Merci à vous et on vous donne rendez vous au mois d'avril, où nos «anciennes» cuisinières s'en donneront à nouveau à coeur joie !!!!!



# *Calendrier des manifestations 2017*

- 
- 15 janvier Réception de Nouvel An
- 25 janvier Don du sang à Muespach
- 4 février Loto (Tennis Club)
- 12 mars Tournoi pongiste (Club pongiste)
- 22 mars Chants et danses d'Ukraine (Enfants de Tchernobyl)
- 25 et 26 mars Marche populaire
- 2 avril Carpes frites (FC Muespach)
- 19 avril Don du sang à Muespach-le-Haut
- 30 avril Fête patronale Saint Georges
- 8 mai Commémoration de l'armistice du 8 mai 1945
- 27 mai Journée citoyenne
- 23, 24 et 25 juin 2<sup>e</sup> Green Goal Beach Soccer Cup (FC Muespach)
- 4 août Don du sang à Muespach
- 2 septembre Tartes flambées (Sapeurs-pompiers)
- 24 septembre Marche de la Solidarité (Terre des Hommes Alsace)
- 1<sup>er</sup> octobre Exposition fruitière (Société des arboriculteurs)
- 8 octobre Repas «choucroute» (Conseil de Fabrique)
- 18 octobre Don du sang à Muespach-le-Haut
- 5 novembre Carpes frites (FC Muespach)
- 11 novembre Loto (Terre des Hommes Alsace)
- 3 décembre Fête de Noël des Aînés
-

